

Epreuves facultatives BAC Pro

Il existe 3 épreuves facultatives aux choix :

On peut ne rien choisir

On peut en choisir 1

On peut en choisir 2 maximum

1/ Langue (non enseignée dans l'établissement) Voir liste

2/ L'épreuve de mobilité (pour ceux qui ont signé une convention de stage avec un pays de l'Union Européenne)

3/ EPS

Epreuve composée d'une prestation physique et d'un entretien

L'épreuve physique est notée sur 16 points en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'évaluer les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

Les candidats, absents à la partie entretien de l'évaluation de l'enseignement facultatif, se verront attribuer la note « zéro » à l'ensemble de l'épreuve, sauf cas de force majeure dûment constatée.

Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ne sont pas autorisés à se présenter à l'épreuve facultative d'éducation physique et sportive.

Peuvent valider leur spécialité sportive :

1 - les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs ou partenaires d'entraînement inscrits sur les listes arrêtées par le ministre chargé des sports ;

2 - les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux scolaires et jeunes officiels certifiés au niveau national ou international.

Passage en Mai, convoqué dans un autre établissement

http://www4.ac-nancy-metz.fr/eps/site/dossiers/dossier.php?val=293_bac-gen-tech-epreuves-ponctuelles#facultatif

A RETENIR :

Ne peuvent espérer gagner des points que les élèves possédant un très bon niveau de pratique (pratiquants régulièrement en club.

| APSA | Niveau requis minimum |
|--|---|
| TENNIS en simple | 15/4 |
| NATATION LONGUE (800 mètres nage libre) | 14 minutes pour les filles 12 minutes pour les garçons |
| JUDO | Ceinture MARON |
| DANSE Chorégraphie individuelle | Niveau UNSS |